

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de L'Habitat , de L'Urbanisme , de la Ville
et de l'Aménagement du Territoire
Direction du logement de DJELFA
NIF 001317019004944 DL

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° : 60 / 2025

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics. Le directeur du logement de la wilaya de DJELFA, informe l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé un avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales N°42/2025 pour la réalisation de 200/4000 Logements Publics Locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D. à la commune de DJELFA, paru dans les quotidiens nationaux le 21/09/2025. Qu'à l'issue de l'analyse des offres les projets sont attribués provisoirement comme suit :

Commune	Lots	Entreprise	NIF	Montant après correction	Délai de réalisation
DJELFA	Lot 04 : Réalisation 100/200/4000 (F3) logements publics locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D à Djelfa	BEN HENNA BELKACEM	18217010098713500000	349.936.870.00 DA	12 Mois
	Lot 08 : Réalisation 100/200/4000 (F3) logements publics locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D à Djelfa	INFRUCTUEUX			

- Les soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de 10 jours, et ce, à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, pour introduire un éventuel recours auprès de la commission compétente des marchés
- Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.